

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Forum mondial sur la concurrence

**LA CONCURRENCE EST-ELLE CRÉATRICE OU DESTRUCTRICE D'EMPLOIS ? QUELS SONT
LES LIENS ENTRE LA CONCURRENCE ET L'EMPLOI, ET LEURS MOTEURS RESPECTIFS ?**

-- Session I --

Appel à contributions des pays

Le présent document est un appel à contributions des pays pour la Session I du Forum mondial sur la concurrence, qui se tiendra les 29 et 30 octobre 2015. Les participants au Forum sont invités à soumettre leurs contributions avant le 2 octobre 2015.

JT03383372

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



**À L'ATTENTION DE TOUS LES DELEGUES DU FORUM MONDIAL SUR LA
CONCURRENCE**

Objet : Audition sur le thème "La concurrence est-elle créatrice ou destructrice d'emplois ? – Quels sont les liens entre la concurrence et l'emploi, et leurs moteurs respectifs ?"

Forum mondial sur la concurrence (29-30 octobre 2015)

Cher ami du Forum mondial sur la concurrence,

Lors de la prochaine session du Forum mondial sur la concurrence qui aura lieu en octobre 2015, un débat sera organisé sur la question suivante : "La concurrence est-elle créatrice ou destructrice d'emplois ? Quels sont les liens entre la concurrence et l'emploi, et leurs moteurs respectifs ?". Ces débats comporteront une audition, ainsi que des présentations d'experts externes et de délégations importantes. Ces présentations serviront à élargir les débats entre les délégations présentes au Forum. La présente lettre expose certaines des questions qui seront abordées dans les présentations et invite les délégués intéressés à faire part de leurs contributions écrites.

La concurrence est-elle créatrice ou destructrice d'emplois ?

Les autorités de la concurrence doivent souvent expliquer à des acteurs externes de quelle manière leurs activités visant à faire appliquer le droit de la concurrence ont des retombées positives sur l'économie dans son ensemble. Les effets sur l'emploi suscitent en général un intérêt particulier, notamment en périodes de ralentissement économique. Dans de nombreuses économies - émergentes aussi bien que développées - l'ouverture de secteurs économiques jusqu'alors protégés est souvent considérée comme une menace pour les emplois existants. Lorsque l'activité économique se contracte, les pouvoirs publics peuvent avoir comme réflexe de prôner l'austérité et d'ériger des obstacles réglementaires ou politiques à la concurrence, dans le but de préserver l'emploi. Lors de cette session, nous chercherons à savoir si ces inquiétudes relatives aux répercussions de la concurrence sur la création d'emplois sont justifiées sur le long terme, et si elles nécessitent des ajustements à court terme. Nous examinerons également les coûts économiques que peuvent avoir les politiques défensives de protection de l'emploi.

Les autorités de la concurrence peuvent également devoir répondre à des inquiétudes liées à l'emploi dans leur pratique. Lors des examens menés sur les fusions, en particulier, elles font souvent face à des inquiétudes relatives à la suppression d'emplois, surtout (mais pas uniquement) lorsque l'acquéreur est basé à l'étranger. La prise en compte, par les autorités, de ces préoccupations, et la réponse qu'elles leur apporteront dépend bien évidemment de la législation spécifique qui les encadre. La quasi-totalité des autorités sont toutefois confrontées à cette question à un moment ou un autre, ne serait-ce qu'en raison de la perception qu'en a le public. On observe en effet depuis quelques années dans de nombreux pays qui font face à un ralentissement de leur économie une tendance croissante à intégrer "l'intérêt public" dans les facteurs pris en compte dans les examens menés sur les fusions, et ce, même en l'absence de dispositions spécifiques dans le cadre juridique national. Il est par conséquent utile d'étudier si les mesures correctrices

prises ou les interdictions mises en place pour préserver l'emploi sont réellement efficaces pour promouvoir l'emploi dans son ensemble. Les emplois préservés risquent-ils d'empêcher la création d'emplois dans d'autres secteurs de l'économie ? Lors de cette session, les participants s'efforceront d'étudier la nature de cette relation.

La pression de la concurrence peut inciter les entreprises à produire des produits nouveaux ou améliorés (en, ce faisant, créant parfois de nouvelles opportunités d'emploi), et également à procéder à des économies de coûts. Ce sont généralement ces réductions de coûts qui sont perçues comme entraînant des destructions d'emplois, que ce soit sous la forme de la suppression de postes au sein d'une entreprise, ou d'une délocalisation de la production vers des producteurs à moindre coût, souvent à l'étranger. Ces mesures peuvent impliquer une diminution du volume global de la main-d'œuvre. Des augmentations rapides et massives de la productivité – dues à la suppression de sources majeures cumulées d'inefficience – ont été observées dans des secteurs auparavant sous le monopole de l'État, au moment de leur privatisation et de leur libéralisation. Ainsi au Royaume-Uni, la productivité du travail dans le secteur de la production d'électricité a doublé suite à la privatisation et l'introduction de la concurrence : si la production est globalement restée la même, l'emploi a été divisé par deux. Cependant, dans les secteurs où l'électricité est un facteur de production, la baisse du coût de ce facteur a vraisemblablement offert des opportunités d'accroître l'emploi. De même, dans le secteur en croissance rapide des télécommunications, la libéralisation s'est accompagnée de hausses rapides de l'emploi à mesure que les possibilités technologiques se développaient. La libéralisation a probablement été un facteur fondamental à l'origine de ces hausses. On a observé que les restrictions de la concurrence, en particulier celles qui sont de nature réglementaire, avaient pour effet de réduire la production globale et l'emploi à moyen et long terme. Il peut toutefois y avoir des coûts d'ajustement à court terme. Il convient de toujours opérer une distinction entre les effets à court et long terme de toute politique favorable à la concurrence, ainsi qu'entre ses répercussions sectorielles et ses effets sur l'économie dans son ensemble.

Il s'agit là d'un défi particulièrement complexe pour les autorités de la concurrence, dont les décisions auront des effets perceptibles essentiellement sur le court terme, et seront ciblées sur des entreprises ou des secteurs spécifiques. Les effets globaux seront pour leur part probablement imperceptibles à court terme par les parties concernées. Les autorités peuvent toutefois être amenées à invoquer les effets plus vastes de leurs décisions sur l'économie afin de rallier les soutiens à leur égard. Les études consacrées à l'impact global de la concurrence sur l'emploi sont rares, et la dynamique de cette relation est complexe. Le niveau global de l'emploi dans une économie est soumis à l'influence de nombreux facteurs en plus de la concurrence, au nombre desquels figurent notamment le cycle économique et l'orientation globale de la politique budgétaire et monétaire. Le Département des affaires économiques de l'OCDE a publié des recherches sur cette question, dont certaines seront présentées, à côté de travaux menés par des experts externes, afin d'être examinées lors de la session. La concurrence sur les marchés de produits contribue à tempérer les revendications salariales en se substituant à la flexibilité du marché du travail, et en agissant comme un dispositif de création d'emplois. Une étude portant sur la libéralisation des échanges dans le cadre du programme du marché unique de l'UE1 a mis au jour ce type d'effet, et une baisse du chômage de 1.3 % dans une économie fortement syndiquée.

¹ (Griffith et al 2007)

Il est également utile d'examiner les données probantes à l'échelon sectoriel. Le secteur de la distribution, par exemple, a été particulièrement étudié. Les restrictions réglementaires à la concurrence, telles que les restrictions à l'urbanisme ou les contraintes en matière de fixation des prix, sont généralement justifiées par la nécessité de préserver l'emploi chez les petits détaillants qui sinon seraient remplacés par des hypermarchés exigeant une main-d'œuvre moins nombreuse (ce que l'on appelle l'effet « Wal-Mart »). D'un autre côté, une distribution moins coûteuse et plus efficace pourrait entraîner une hausse des emplois dans ce secteur. En comparant l'emploi dans les pays ou les régions disposant de réglementations différentes, Bertrand et Krammarz (2001) ont constaté que les restrictions réglementaires à la concurrence (restrictions de zonage) mises en œuvre en France dans les années 70 s'étaient traduites par une baisse de l'emploi dans la distribution de 10 % ou plus. Les participants à cette session s'efforceront de déterminer si ces conclusions peuvent être généralisées. Quels effets sur l'emploi a-t-on observé lors de l'instauration de nouveaux obstacles réglementaires dans des secteurs qui étaient auparavant soumis à des restrictions plus légères ou à aucune restriction ?

Comment les autorités de la concurrence doivent-elles agir ?

Les débats qui seront menés lors du Forum auront également trait aux façons spécifiques avec lesquelles les autorités de la concurrence peuvent être amenées à tenir compte des inquiétudes relatives à l'emploi. Certaines d'entre elles ont pu avoir à faire face à des demandes de dirigeants les invitant à appliquer moins rigoureusement le droit de la concurrence en période de ralentissement économique. D'autres peuvent être encouragées, de manière plus ou moins explicite, à réfléchir aux implications de leurs décisions sur l'emploi, en particulier de celles en lien avec les fusions ou pour l'élaboration des mesures correctives. De même, la déréglementation favorable à la concurrence risque d'être, pour les dirigeants, plus difficile à justifier si l'on peut s'attendre à ce qu'elle ait pour effet des destructions d'emplois dans les secteurs concernés, ou au moins dans certaines entreprises de ces secteurs. Il est important de considérer ce point au regard des défis sur le plan macroéconomique examinés précédemment. Est-il utile, pour les autorités de la concurrence, d'invoquer des répercussions plus vastes, si l'effet immédiat de leur décision risque d'être (par exemple) d'autoriser une fusion dont on peut s'attendre à ce qu'elle entraîne des suppressions d'emplois ? Les autorités de pays poursuivant des objectifs différents en matière de droit des fusions ou de droit de la concurrence pourraient se livrer à un échange d'expériences fructueux sur cette question.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir réfléchir aux questions suivantes :

- Avez-vous eu des affaires en lien avec la concurrence comportant des enjeux en matière d'emploi ?
- Les appels des dirigeants à intégrer l'emploi dans les facteurs pris en compte lors des examens menés sur les fusions sont-ils plus nombreux en période de ralentissement économique ?
- Quels sont les aspects de l'intérêt public, notamment ceux en lien avec l'emploi, les plus difficiles à gérer pour les autorités de la concurrence ?
- Quelles autres questions présentant un intérêt pour votre pays pouvez-vous dégager du vaste thème des relations entre la concurrence et l'emploi ?
- Lacunes : quels sont les aspects particuliers de la relation entre la concurrence et l'emploi que votre pays aurait intérêt à comprendre ?

- Instruments juridiques et jurisprudence : dans votre pays, le droit de la concurrence mentionne-t-il des aspects spécifiques liés à l'emploi ou des questions plus vastes d'intérêt public, susceptibles d'entraîner l'intégration de l'emploi comme élément à prendre en considération lors des décisions sur les affaires (en particulier dans les procédures de contrôle des fusions et les affaires de droit de la concurrence, comme les abus de position dominante) ?
- Votre pays a-t-il tenté d'estimer les gains d'efficience, en termes de création d'emplois, résultant d'un durcissement de la concurrence ? Dans l'affirmative, quels ont été les résultats ?
- À quelles techniques quantitatives avez-vous eu recours pour estimer les effets sur l'emploi, par exemple dans les examens menés sur les fusions ?

Cette liste n'est pas exhaustive et nous encourageons les participants à soulever et à aborder tout autre aspect pertinent dans leurs contributions et au cours des débats du Forum mondial sur la concurrence. La page internet de ce Forum de l'OCDE nous servira à diffuser tous les documents et liens en rapport avec ce sujet. Le Secrétariat diffusera sur le site les contributions écrites, sauf demande contraire explicite.

Afin de garantir l'exhaustivité et l'utilité des débats, nous vous demandons d'informer rapidement le Secrétariat de votre intention de soumettre une contribution écrite. Merci, à cette fin, de contacter le Secrétariat avant le **17 août 2015**. Les contributions écrites devront être transmises avant le **14 septembre 2015**. Le non-respect de cette échéance pourrait empêcher la diffusion des contributions dans les délais prévus préalablement à la réunion.

Toutes les questions de substance en lien avec cette audition doivent être adressées à Ania Thiemann (ania.thiemann@oecd.org) et Silvia Carrieri (silvia.carrieri@oecd.org). Toute communication portant sur la documentation relative à cette audition doit être adressée à Susanne Kleve Guérinet (Susanne.kleve@oecd.org).

BIBLIOGRAPHIE

- Aghion, P., Bloom, N., Blundell, R., Griffith, R., & Howitt, P. (2005). Competition and Innovation: an Inverted-U Relationship. *The Quarterly Journal of Economics*, 120(2), 701-728.
<http://web.stanford.edu/~nbloom/PevertedU.pdf>
- Aghion, P., Blundell, R., Griffith, R., Howitt, P., & Prantl, S. (2004). Entry and productivity growth: Evidence from microlevel panel data. *Journal of the European Economic Association*, 2(2-3), 265-276.
<http://www.jstor.org/stable/40004902>
- Bertrand, M., & Kramarz, F. (2002). Does entry regulation hinder job creation? Evidence from the French retail industry. *Quarterly Journal of Economics*, 117(4), 1369-13.
<http://qje.oxfordjournals.org/content/117/4/1369.short>

DAF/COMP/GF(2015)1

Fiori, G., Nicoletti, G., Scarpetta, S., & Schiantarelli, F. (2012). Employment Effects of Product and Labour Market Reforms: Are There Synergies?. *The Economic Journal*, 122(558), F79-F104.
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1468-0297.2011.02494.x/full>

Griffith, R., Harrison, R., & Macartney, G. (2007). Product Market Reforms, Labour Market Institutions and Unemployment. *The Economic Journal*, 117(519), C142-C166.
<http://www.jstor.org/stable/4625503>

Griffith, R., Harrison, R., & Simpson, H. (2006). *The link between product market reform, innovation and EU macroeconomic performance*. Economic Paper n.243. Commission européenne, Direction générale des affaires économiques et financières.
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication12594_en.pdf

OCDE - Factsheet on the links between competition and productivity (DAF/COMP/WP2(2014)13)